

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/12/16/2021200275/justel>

Dossier numéro : 2020-12-16/22

Titre

16 DECEMBRE 2020. - Arrêté du Gouvernement wallon approuvant le formulaire d'autorisation de chantier, tel que prévu par le règlement technique de la commission de coordination des chantiers du 9 février 2017 fixant les modalités d'application prévues à l'article 23 du décret du 30 avril 2009 relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur et au-dessus des voiries ou des cours d'eau

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 28-01-2021 page : 6200

Entrée en vigueur : 07-02-2021

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). Le Gouvernement approuve le formulaire d'autorisation qui sera annexé au Règlement technique du 9 février 2017 approuvant la forme et le contenu de l'autorisation de chantier, tel que prévu par l'article 2 dudit règlement.

[Art.](#) 2. Le Ministre des Pouvoirs locaux dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.